

EDITO

L'appel du 13 juin

Le mardi 26 mai dernier était une journée de mobilisation générale et solidaire pour tous les syndicats regroupés en intersyndicale soudée et nous l'espérons, durable ! A Paris, après une vaillante distribution de tracts, c'est sur la Place de la Bourse, symbole lointain de la puissance libérale et capitaliste, que les porte-paroles des différentes centrales ont dénoncé les récents plans sociaux et restructurations qui défigurent le paysage social et économique actuel de notre pays. Rien n'est facile aujourd'hui, et surtout pas les façons de

se faire entendre : devant un gouvernement autiste et imbu de lui-même, instigateur d'une aristocratie nouvelle d'affairistes et de courtisans en tous genres, les souffrances de la France (celle qui se lève tôt et qui se débat avec des salaires étranglés et un pouvoir d'achat en peau de chagrin !) sont inaudibles depuis les salons dorés de l'Élysée ! Pourtant, le locataire (provisoire) actuel n'avait-il pas promis qu'il serait

**Mobilisation du 13 juin
prochain : maintenir la pression
pour obtenir des résultats**

« le président du pouvoir d'achat » ? Mais de quel taux ? Du plus bas ? C'est bien parti pour en effet...

Toutefois, la lutte continue car il est certain que nous ne devons pas en rester là. C'est pourquoi la CFDT appelle tous les salariés et tous ses militants à se mobiliser **le samedi 13 juin**, journée nationale de manifestation qui sera pour l'ensemble des salariés, retraités et demandeurs d'emploi l'occasion immanquable d'interpeller les responsables patronaux et gouvernementaux. Ensemble, par votre

engagement, vous pourrez marquer votre attachement à une société plus juste et plus solidaire et remettre patronat, gouvernement et pouvoirs publics face à leurs réelles responsabilités.

L'exécutif du SECIF-CFDT vous attend nombreux pour renforcer les rangs de l'énorme vague orange que nous prévoyons de faire déferler depuis la symbolique Place de la Bastille !

FABIENNE MALFROY

SOMMAIRE

Edito : l'appel du 13 juin p.1. **Formation syndicale** : quel bonheur ! p.2. **Retraites** : pour bien préparer sa retraite... une évidence ! Connectez-vous sur www.cfdt.retraites.fr p.2. **Chimie** : ça bouge dans la Chimie au SECIF-CFDT p.3. **Industries électrique et gazière** : un conflit sans précédent dans les IEG p.3. **Juridique** : le conseiller du salarié, loi du 2 août 1989 - Le défenseur syndical : un vrai boulot ! p.4.

En bref...

23, 24, 25 JUIN 2009
 CONGRÈS RÉGIONAL
 ÎLE-DE-FRANCE :
 DANS LES STARTING-BLOCK !

Au moment où vous recevrez ce *Repères*, la délégation du SECIF-CFDT sera sans doute au théâtre Simone Signoret de Conflans-Sainte-Honorine entrain de s'exprimer sur le rapport d'activité, ou le cas échéant de contrer un amendement ! Pour notre syndicat : 24 amendements déposés... 17 sont intégrés ou intégrés en partie. 7 sont rejetés. Sylvie Polvêche est candidate au Bureau régional. 10 délégués (5 hommes et 5 femmes) issus du Conseil syndical majoritairement. 270 mandats. Un moment important pour la CFDT Ile-de-France ! Et le SECIF-CFDT y tiendra toute sa place !

Formation syndicale

UN VRAI BONHEUR !

« Tous les sujets étaient intéressants, trop courts, j'ai appris plein de choses... des animateurs parfaits, très à l'écoute, disponibles, réactifs... ». Tant de louanges sont rares, d'où viennent-elles ? De stagiaires, tout simplement ! Militants aguerris, nouveaux élus ou mandatés, tous ont appris, découvert, confronté leur expérience, exposé leur situation et surtout sont repartis avec plus de moyens, d'énergie, et de volonté. C'est cela la formation : non pas des cours à retenir mais des fondamentaux, des bases pour son activité syndicale. Le SECIF-CFDT l'a retenu comme un axe majeur et une priorité pour chaque adhérent et militant. La recodification du Code du travail, les plans de sauvegarde de l'emploi, la représentativité, la rupture conventionnelle, etc... montrent que la législation évolue avec le contexte économique et social, et politique... En mars de nouveaux stagiaires ont suivi nos formations :

Repères dans le droit du travail

Beaucoup avaient une expérience de militantisme et des connaissances acquises sur le terrain. Ils ont pu les structurer, les inté-

grer dans le cadre juridique, comprendre comment s'articulaient les juridictions et apprendre le contenu des nouvelles lois.

Acteurs dans le SECIF-CFDT

Elle, a permis à de nouveaux adhérents de connaître et comprendre le fonctionnement des instances de la CFDT et du SECIF, d'intégrer nos valeurs et notre choix d'un syndicalisme d'adhérents. Chacun est ainsi bien à sa place dans notre CFDT.

Techniques de négociation

A travers des exercices, a permis à nos militants de découvrir les trucs et astuces pour aboutir dans les négociations...

Formation à la carte possible aussi

L'année dernière nous avons formé, dans le cadre de la réforme des IRP des IEG, une douzaine des militants sur l'utilisation et la connaissance du Code du travail. Cette année, pour répondre à leurs attentes c'est une formation sur mesure pour l'Institut Français du Pétrole qui a été organisée, aussi enrichissante pour les participants que pour l'animateur ! Alors n'hésitez pas, formez-vous, re-formez-vous et à bientôt ! ♦

Retraites

POUR BIEN PRÉPARER SA RETRAITE... UNE ÉVIDENCE !

Connectez-vous sur www.cfdt-retraites.fr

En effet sur ce site vous trouverez le *Guide des retraites* de 200 pages consultable gratuitement et mis à jour régulièrement. Sont disponibles des fiches techniques sur les pré-retraites, la retraite de la Sécurité sociale, les complémentaires, le rachat des années d'études et bien d'autres sujets...

Est proposé également un accès au simulateur M@rel (www.marel.fr) : c'est un groupement d'intérêt public rassemblant 38 régimes obligatoires de retraite qui propose son site avec des liens vers tous les régimes de retraite.

Ce site s'adresse aux salariés des secteurs publics et privés (hors régimes spéciaux), aux artisans, commerçants, exploitants agricoles,

fonctionnaires, et aux professions libérales. Ces sites se complètent : avec le site CFDT vous apprenez les facteurs essentiels à connaître avant de demander la liquidation de votre retraite ce qui vous permet de vérifier les calculs faits par les services concernés.

Et avec le site M@rel, vous estimez le montant de votre retraite avec les paramètres dont vous avez connaissance au moment où vous posez la question. Alors passez l'info aux futurs retraités de vos sections... Mais au fait, avant ça... Avez-vous pensé à proposer aux adhérents futurs retraités qui vous entourent de rester adhérents CFDT à la retraite ? Pour toute info à ce sujet, contactez le SECIF-CFDT ! ♦



Chimie

ÇA BOUGE DANS LA CHIMIE AU SECIF-CFDT

Une création de section au SECIF-CFDT peut démarrer par un coup de téléphone, un rendez-vous pour des élections ou une négociation de protocole dans une entreprise où nous ne sommes pas implantés. C'est une grande aventure pour le délégué(e) syndical(e) et son collectif avec la CFDT.

A **Cardinal Health**, une rencontre avec Rina Partouche au sujet d'un renouvellement des élections du CE suite à la démission complète de ses membres. Rina se présente et remporte les élections brillamment dans son collège à 75 %. La direction envisage de remettre à plat des acquis (accord des 35 heures par exemple) mais Rina est maintenant en lien avec la CFDT. Suite aux adhésions d'autres salariés de Cardinal Health, création d'une section et nomination d'une déléguée syndicale. Bravo Rina !

Un appel téléphonique avec Marc Francon de **Cephalon Chimie**, rencontre avec un perma-

nent, des élections prochaines en juin 2009, à suivre pour la création d'une future section. Négociation de protocole préélectoral des élections pour **Seppic**, une rencontre avec un élu non syndiqué. Deux adhésions et une adhérente isolée se regroupent. Des élections réussies, une création de section à venir.

Véronique Pelgrain, DS de la nouvelle section chez **Reckitt Benckiser**, suite à des échanges de mail et la rencontre de Véronique et d'une autre adhérente avec un permanent.

Guillaume Devergne, transféré de la métallurgie à la chimie vient avec ses adhérents rejoindre **Kodak**, nouveau DS, développement réussi.

Nouveau DS chez **Gemay Maybelline Garnier** avec Gilles Schloeder et de nouveaux adhérents. Une section en pleine essor. Souhaitons à Gilles Corbin de chez **Nupharm** une pleine réussite, Gilles remplaçant Bernard Guyenet à qui nous souhaitons une retraite bien méritée. ♦ Pour toute info : sylvie.polveche@wanadoo.fr

Industries électrique et gazière

UN CONFLIT SANS PRÉCÉDENT DANS LES IEG

Ces dernières semaines, l'actualité dans les IEG fût marquée par un conflit social d'une rare intensité (8 semaines de grèves, coupures sauvages, exactions...).

Dans un contexte difficile dans les entreprises, caractérisé par une montée des luttes interprofessionnelles, c'est l'échec des négociations salariales de branche suivi de l'annonce d'augmentations mirobolantes des revenus des dirigeants (Pdg Gaz de France +180 %) qui ont mis le feu aux poudres.

Les revendications concernent le pouvoir d'achat mais qu'on ne s'y trompe pas, elles traduisent un profond malaise des personnels dans des entreprises marquées par des pertes d'emploi, des conditions de travail détériorées, un mal-vivre de ce qui est vécu comme un démantèlement du service public, un abandon des valeurs de solidarité et de service de l'intérêt général.

Les mouvements sociaux se sont surtout radicalisés à ERDF GrDF où les personnels ont eu à subir la filialisation des entreprises, un recours accru à la sous-traitance, une remise en cause des accords sur la réduction du temps de travail...

Initiés par des agitateurs et des militants extrémistes, des actes inadmissibles ont eu lieu: l'interruption de l'alimentation de l'hôpital de Douai, la coupure d'un poste HT alimentant 15000 foyers sur la commune de Gennevilliers (92) et plus récemment, le 15 mai, des exactions à Paris dans les locaux de l'Unemig (Union patronale de l'industrie gazière). On ne peut que regretter leur utilisation médiatique pour stigmatiser les grévistes. Ces actes étaient marginaux. Dans leur très grande majorité, les grévistes ont toujours eu une conduite irréprochable. ♦

Pour toute info : michel.dubarry@erdfdistribution.fr

Infos pratiques

CALENDRIER
DES PROCHAINES
FORMATIONS

Acteurs dans le SECIF-CFDT
5 et 6 octobre 2009

Techniques de négociation
19 au 22 octobre 2009

Repères
1^{er} et 2 décembre 2009

Pour tout renseignement,
contactez Nadia au SECIF-CFDT
au : 01 42 03 88 70

Branche
PharmacieASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

François Leborgne, délégué fédéral chargé de la Pharmacie, nous fera un point sur l'actualité de la branche

**le 18 juin prochain
de 14 h 00 à 17 h 00**

(à la FCE salle 7, niveau 1).

Principal ordre du jour de cette réunion :

- Débat sur les négos en cours (adaptation de la CCNIP à la nouvelle législation, évolution annexe 2 des itinérants, etc.).

Merci de vous inscrire auprès de Baya au 01 42 03 88 12, nous vous attendons nombreux.

Pour toute info :
fmalfroy.secif.cfdt@orange.fr

Juridique

LE CONSEILLER DU SALARIÉ : LOI DU 2 AOÛT 1989

Sa mission est d'assister le salarié lors de l'entretien préalable de licenciement, là où ne sont pas présentes les IRP, c'est-à-dire souvent dans les petites et moyennes entreprises, voire les très petites (TPME). Il fait donc office de délégué du personnel de remplacement pour assister et conseiller le salarié en difficulté : il veille à ce que ses droits soient respectés lors de cet entretien avec l'employeur. Celui-ci ne peut pas s'opposer à sa présence, et commettrait une infraction (sanctionnée par art. L 1238-1) s'il le faisait. Par contre, il peut lui demander de présenter sa carte officielle, délivrée par le Préfet du département. C'est le salarié qui prévient l'employeur de la venue du conseiller à l'entretien. Bien sûr, il (elle) exerce sa fonction à titre gratuit, et est tenu au secret professionnel ainsi qu'à une obligation de discrétion.

COMMENT DEVENIR CONSEILLER DU SALARIÉ ?

Tout d'abord il faut avoir une certaine expérience syndicale et militante, ainsi que de bonnes connaissances du Droit du travail, les mêmes que celles de délégué du personnel dans son entreprise.

Afin de se sentir à l'aise dans ce rôle, il existe

une formation spécifique à l'Irefe : en effet il n'est jamais simple de rencontrer un salarié quand on ne le connaît pas ni les raisons pour lesquelles il est convoqué. Il faut être en capacité de préparer avec lui l'entretien en vue de cette assistance, et de voir et comprendre rapidement la situation.

QUELS SONT LES MOYENS ?

(art. L 1232-7 à 14)

Depuis 1991 son statut se rapproche de celui des délégués des entreprises : droit d'absence de 15 heures maximum par mois (à condition d'avoir des dossiers, justificatifs d'entretien prévus), rémunérée comme du temps de travail, remboursement de frais, formation... Il est de plus « salarié protégé » pendant toute la durée de son mandat.

Il ou elle est présenté(e) par l'Union départementale de son organisation syndicale, et sa candidature est déposée auprès de la DDTEFP, puis acceptée ensuite sur une liste préfectorale révisée tous les trois ans. On lui délivre alors sa carte officielle « bleu-blanc-rouge » ! Cette liste de conseillers est disponible dans toutes les mairies, à l'Inspection du travail mais aussi dans les Conseils de Prud'hommes. ♦

Vous êtes intéressé(e) par ce mandat ?

Nous aussi :
afin d'assurer le
renouvellement
des conseillers
contactez nous
rapidement !

Repères

Journal
trimestriel
du SECIF - Syndicat
Energie Chimie
Ile-de-France
Tél. 01 42 03 88 70
Fax 01 42 06 22 03
Directeur
de publication
Didier Lefèvre
Responsable
de rédaction
Fabienne Malfroy
Conception
graphique
& maquette
Marion Dauchot
n° CPPAP
0107 5 07122
n° ISNN
1156 2900
Impression
Imprimerie
Napoléon
Alexandre
23 rue Victor Hugo
93500 Pantin

LE DÉFENSEUR SYNDICAL : UN VRAI BOULOT !

C'est là une toute autre mission : assurer la défense du salarié devant le Conseil de Prud'hommes, c'est-à-dire préparer le dossier, rédiger les conclusions et plaider à l'audience (conciliation, bureau de jugement, départage, voire jusqu'à la Cour d'appel). La plaidoirie nécessite un mandat de l'UD, qu'exige le greffier lors de l'audience, et que surveille du coin de l'œil l'avocat de la partie adverse, car la corporation ne nous apprécie guère dans cette mission... C'est en effet un vrai boulot d'avocat qu'il faut faire ici ! Des recherches et des heures de prépara-

tion (produire des conclusions demande du temps et de la concentration) et un certain goût et aisance de prise de parole en public, mais en retour beaucoup de satisfaction et de sentiment d'utilité du défenseur pour les adhérents qu'il aura pris en charge ! Une formation s'impose évidemment là aussi, prévue à l'Irefe, et s'adresse à des militants qui ont du temps et le goût de ces instances où on ne nous fait pas de cadeaux. Rien de prévu dans le Code du travail, si ce n'est 10 heures non rémunérées d'autorisation d'absence pour le salarié plaideur (art. L. 1453-4). ♦

Le challenge vous tente ?

Vous ne le
regretterez pas !
Manifestez-
vous pour vous
inscrire à la
formation, on
vous y attend car
les dossiers sont
de plus en plus
nombreux !